



CLASSIQUES  
GARNIER

PÉREZ (Roland), ZIMNOVITCH (Henri), « “Grand Angle” avec Pierre-Jean Benghozi », *Entreprise & Société*, n° 3, 2018 – 1, p. 19-33

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08427-3.p.0019](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08427-3.p.0019)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2018. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## « GRAND ANGLE » AVEC PIERRE-JEAN BENGHOZI

### RAPPEL SUR LA RUBRIQUE « GRAND ANGLE »

Dans sa politique éditoriale, *Entreprise & Société* (ENSO) a décidé de consacrer, dans chacun de ses numéros, une rubrique spécifique, dite « Grand Angle », consacrée à une personne, un groupe ou un évènement particulier. Il ne s'agira pas d'un article académique, d'une recension ou d'une information factuelle, comme d'autres rubriques de la revue peuvent les offrir, mais d'une réflexion menée sur la relation entre entreprise et société, vue à travers l'itinéraire et la vision de la personne « mise à la question », du groupe étudié, de l'évènement analysé. L'objectif recherché est d'aider les lecteurs de la revue dans leur démarche de compréhension – parfois de déchiffrement – de cette relation entre entreprise et société, en ajoutant, aux rubriques usuelles ci-dessus mentionnées, cette rubrique « Grand angle » qui se veut comme un instant de pause et de réflexion partagée.

L'entretien entre Pierre-Jean Benghozi (PJB) et la rédaction d'*Entreprise & Société*, représentée par Roland Pérez (RP) et Henri Zimnovitch (HZ) s'est déroulé en plusieurs temps (notamment rencontres du 11 avril et 9 juin 2017).

Roland PÉREZ et Henri ZIMNOVITCH : Vous êtes un chercheur en économie et gestion, relevant du champ des sciences humaines et sociales, alors que votre formation initiale est celle d'un polytechnicien, fondée sur les mathématiques et les sciences dites exactes ; d'où vient cette orientation, voire cette vocation ?

Pierre-Jean BENGHOZI : Dès mon entrée à l'École polytechnique, en 1976 (j'avais 20 ans), j'ai été sensibilisé aux questions de recherche en général, c'est-à-dire une position où la connaissance n'est pas délivrée comme une vérité intangible mais relève d'interrogations et de situations évolutives : on parle parfois du « front de la recherche ». Les hypothèses émises appellent des vérifications, les théories existantes peuvent parfois donner lieu à des discussions critiques et des réfutations.

La plupart des enjeux scientifiques et techniques renvoyant systématiquement à des enjeux humains et de société, mon appétence pour les problématiques de recherche s'est assez vite tournée vers le secteur des sciences humaines et sociales, et ceci, avant même la fin de ma scolarité à l'X. Ainsi, un de mes tout premiers mémoires portait déjà sur « Théorie des jeux et poids des partis au Parlement européen » : il tentait d'appliquer des méthodes de type mathématique à un sujet de société. J'ai ensuite préparé un DEA en Recherche Opérationnelle à Dauphine, puis un doctorat en sciences des organisations dans cette Université. Je suis resté, peu ou prou, dans cette orientation (je n'ose dire cette « vocation »...).

RP et HZ : Comment, du point de vue des élèves-ingénieurs de l'X, étaient perçues l'Économie et la Gestion par rapport aux autres disciplines enseignées ?

PJB : À mon époque l'enseignement de l'économie était bien plus diversifié qu'aujourd'hui mais mobilisait déjà fortement des modélisations et formalisations mathématiques familières aux élèves ingénieurs et leur permettant d'appréhender plus facilement les concepts. L'économie commençait ainsi un mouvement qui n'a été qu'en s'amplifiant, rapprochant cette matière des autres disciplines « dures » enseignées dans l'École. Le département d'économie de l'EP a compté dans ses rangs des économistes renommés au plan national, voire à l'international (J.-J. Laffont, C. Henry, P. Artus...).

En revanche, la gestion était à l'époque encore en émergence, cantonnée à une petite équipe de recherche et à une dizaine de stages de recherche : beaucoup d'élèves la considéraient – tout comme une partie de l'encadrement de l'École – comme un prolongement naturel de leur formation d'ingénieur, formation à acquérir, pour l'essentiel, sur le

terrain au fur et à mesure des prises de responsabilités grandissantes auxquelles aspiraient les élèves polytechniciens.

RP-HZ : Quelques années après, vous êtes devenu enseignant-chercheur à l'École Polytechnique, puis directeur du pôle de recherche en Économie et Gestion de cet établissement. Comment, de l'autre côté du miroir, avec vous vécu ces relations entre, d'une part, les Sciences Économique (SE), les Sciences de Gestion (SG) et plus largement les Sciences Humaines et Sociales (SHS) et, d'autre part, les autres disciplines ?

PJB : Ces relations ont fortement évolué en quelques décennies. Si le département d'économie est resté important et prestigieux, la gestion a commencé à être reconnue comme champ scientifique autonome, *via* notamment le CRG (Centre de recherche en Gestion) qui avait été fondé en 1972 et a été, en 1980, le premier laboratoire français de recherche en gestion à être reconnu par le CNRS. C'est d'ailleurs dans ce laboratoire que j'ai préparé ma thèse de doctorat sur les politiques d'aide à l'innovation (thèse soutenue en 1982 à Dauphine comme rappelé ci-dessus). Après mon entrée au CNRS en 1989, j'y ai été affecté puis effectué l'essentiel de ma carrière scientifique.

Actuellement, les relations entre les différentes disciplines représentées à Polytechnique sont plus diversifiées, avec peut-être parfois plus de concurrence entre elles pour attirer les élèves, car les diverses options offertes sont plus nombreuses et plus ouvertes que dans le passé.

RP et HZ : Au-delà de vos fonctions à l'X, vous avez été Président de la section 37 (Économie et Gestion) du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS). Cette position vous a permis d'avoir une vue plus globale du positionnement de ces disciplines dans l'ensemble du champ scientifique français contemporain. Quelles ont été vos principales observations ?

PJB : La période où j'ai été président de la section 37 du CoNRS (de 2000 à 2004) m'a permis en effet de mieux cerner les relations entre les deux composantes SE-SG et, par ailleurs, entre ces disciplines et d'autres plus proches ou plus lointaines (mathématiques appliquées, informatique, histoire, psychologie, droit...).

À l'intérieur de la section 37, la situation reste déséquilibrée malgré la symétrie de l'intitulé « Économie & Gestion ». Pour certains, c'est « un cheval de SE pour une alouette de SG », ce qui explique des réactions comme celles enregistrées pour les classements des revues scientifiques. Pour maints économistes, la gestion reste une application, plus ou moins sophistiquée, d'une branche de l'économie, autrefois intitulée « économie de l'entreprise ». Pour les gestionnaires (ou « gestiologues » comme vous les appelez parfois), les SG développent un corpus à l'objet spécifique (une science de l'action), faisant appel à plusieurs disciplines, l'économie bien sûr, mais aussi d'autres disciplines du champ SHS et au-delà.

Par ailleurs, ce mandat national m'a permis de mieux appréhender les enjeux du travail académique aujourd'hui (publications, structuration des équipes, poids de l'enseignement, financement des projets), et les conditions de travail des chercheurs concernés, conditions qui sont, notamment dans certaines équipes universitaires de province, plus difficiles que dans celle de grands laboratoires parisiens.

Cette double expérience de dialogues interdisciplinaires et inter-établissements m'a été profitable dans les fonctions que j'ai ensuite exercées (2005-2013) à la tête du Pôle de Recherche en Économie et Gestion de l'École (PREG-EP – UMR 7187 CNRS). Dans un contexte de regroupement d'équipes impulsé par le CNRS, les relations entre les composantes du PREG ont appelé des efforts de structuration et de diplomatie du fait de plusieurs clivages d'ordre épistémologique, théorique et méthodologiques, divergences, voire de possibilités de de risques de concurrence sur les moyens (crédits et postes). Il a fallu trouver des solutions satisfaisantes à la Herbert Simon (pour citer un grand esprit reconnu à la fois en SE et SG...).

RP : Nous avons participé, l'un et l'autre, à la mise en place de la Société Française de Management (SFM) au début des années 2000 ; institution dont vous avez été président (2007). Quels enseignements en tirez-vous tant sur la structuration de la communauté scientifique concernée que sur ses relations avec les autres champs scientifiques ?

PJB : Comme je l'ai rappelé ci-dessus, les SG ne se sont constituées que récemment comme discipline autonome, après la loi Edgar Faure de fin 1968, créant une section universitaire dédiée. Mais elles ont connu une croissance exceptionnelle les amenant à rattraper, parfois à

dépasser, les disciplines économiques *stricto sensu*, en termes de moyens et d'attractivité des étudiants et, corrélativement, de besoins en postes d'enseignants et chercheurs. Cette croissance s'est accompagnée d'une segmentation entre les sous-disciplines du champ (finance, marketing, stratégie, GRH...). Une telle différenciation est légitime dans tout champ scientifique d'envergure, notamment dans les disciplines dites appliquées dont les savoirs sont destinés à être directement utilisés par des praticiens (ingénieurs, médecins...). Les SG étaient dans cette situation très segmentée, voire balkanisée, au tournant des années 2000 ; d'autant qu'à la différenciation par spécialités s'ajoutait celle liée aux structures hétérogènes des établissements concernés par la gestion (universités *vs* écoles, elles-mêmes de divers types : IAE, IUT, Business Schools, Écoles d'ingénieurs...). L'initiative de créer la Société Française de Management (SFM) a correspondu à une volonté de donner à la communauté scientifique en SG une identité et un espace académique communs au-delà des spécialités de chacun et de son appartenance institutionnelle.

HZ : La FNEGE existait cependant...

PJB : Certes et elle a joué un rôle majeur dans le développement des SG depuis des décennies. Mais, la FNEGE est une institution créée en 1968 par une convention entre l'État et une organisation patronale (le CNPF à l'époque) et non une institution directement issue de la communauté scientifique concernée. C'est du moins, la situation qui apparaissait au début des années 2000, justifiant la création de la SFM. La situation a aujourd'hui évolué, notamment par le lancement de nouvelles actions et la création, auprès de la FNEGE, d'un conseil scientifique consultatif, composé de l'ensemble des associations scientifiques du secteur, y compris de la SFM elle-même.

RP et HZ : Vous vous êtes intéressé depuis longtemps à l'Économie numérique, bien avant qu'elle ne prenne l'importance qu'elle occupe actuellement, via votre équipe de recherche, la Chaire « Innovation et Régulation des services numériques » à l'EP, puis via votre nomination à l'ARCEP. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces choix de terrains d'études et sur les principaux enseignements que vous en tirez ?

PJB : En effet, je me suis intéressé depuis longtemps à l'innovation et aux technologies de l'information et de la communication. C'était déjà le cas dans ma thèse de doctorat, puis parmi les premiers travaux de recherche menés sur le courrier électronique, la gestion de projets innovants dans les télécoms, les nouveaux modèles d'affaires des industries culturelles. Cela m'a permis de structurer progressivement un des axes de recherche principaux du CRG sur « *Technologies de l'information et de la communication, Télécommunication, Audiovisuel, Culture* ». Les terrains de recherche croisaient à la fois des travaux sur les enjeux du numérique (nouvelles formes d'échanges et de marché, stratégie de numérisation des entreprises, régulation) *Technologies de l'Information de la communication* (analyses économiques et stratégies managériales) et sur les *Medias et industries culturelles* (analyses sectorielles et organisation, gestion et protection de la propriété intellectuelle). Ces recherches ont contribué à nourrir un positionnement original et fertile grâce à la connaissance croisée de la gestion des technologies et de l'industrie des contenus. La bonne connaissance de l'internet et des TIC a permis d'apporter des éléments originaux et nouveaux de connaissance pour mieux comprendre les dynamiques de transformation du secteur de la culture (hyper-offre, plateformes, R&D, intermédiation), et la connaissance intime d'industries culturelles qui ont été pionnières sur internet permet de mieux anticiper les dynamiques qui traversent désormais toutes les industries (économie de l'attention, stratégie de marque, nouveaux modèles d'affaires, organisation de la création, régulation).

Au-delà de mes recherches, j'ai toujours cherché à construire et consolider la communauté des collègues intéressés par ces thématiques afin de nourrir et stimuler échanges coopérations et projets de recherche conjoints. Cela s'est traduit par différentes initiatives : le GDR « *TIC et société* », le Réseau Thématique Pluridisciplinaire « *Économie, Organisation & STICS* » (2002), l'école doctorale thématique sur le numérique, la Chaire « *Innovation et Régulation des Services Numériques* » (École Polytechnique et Telecom ParisTech en 2007), le Master IREN « *Industries de réseau et Économie numérique* » (Universités Paris 6, Paris 10, Paris 11, SupElec, Telecom ParisTech, EP en 2009).

Ma nomination (en 2013) à l'ARCEP n'a fait, en quelque sorte, que prolonger cet engagement dans la structuration du champ et cette série d'initiatives en leur donnant une dimension opérationnelle qui ne peut

que satisfaire un enseignant-chercheur formée dans une École dédiée aux « savoirs d'action ».

RP et HZ : Justement, pour nous focaliser sur vos fonctions actuelles à l'ARCEP, pouvez-vous, sans entrer dans les détails, nous dire en quoi elles sont guidées par vos travaux de chercheur et, en retour, complètent votre parcours d'enseignant-chercheur ?

PJB : Comme je l'ai dit, mes nouvelles fonctions sont pour moi, tout à fait complémentaire de mon parcours précédent. Je ne conçoit pas, en effet qu'il existe de coupure entre ce qui serait la recherche fondamentale et les avancées scientifiques d'un côté, et ce qui serait les enjeux opérationnels, managériaux, de régulation ou d'application, de l'autre côté. Ce n'est d'ailleurs pas qu'une spécificité de la gestion, on trouve la même situation en chimie, en biologie ou en mathématique appliquée par exemple. C'est à la fois le résultat de ma pratique et le constat des travaux les plus récents en histoire des sciences et de l'innovation. J'ai d'ailleurs toujours cherché à mener de concert travail empirique et production de recherche au meilleur niveau dans les revues à comité de lecture. Y compris encore maintenant où je continue à publier régulièrement sur mes sujets d'intérêt.

Cette liaison entre le savoir et l'action est plus que nécessaire – indispensable – dans des secteurs fortement évolutifs – certains les qualifient de « disruptifs » – comme ceux du numérique, de la création et des nouvelles technologies. À cet égard, les travaux menés ces dernières décennies et les initiatives collectives rappelées ci-dessus m'ont permis, j'en suis certain, d'exercer avec plus de pertinence et d'acuité mes fonctions de régulateur.

En effet, en matière de numérique le « front de la recherche » est, par nature mouvant ; instabilité des technologies, du mouvement des acteurs économiques, des pratiques des utilisateurs, du cadre réglementaire. C'est ce qui rend intéressant mais complique les tâches du régulateur dont la vocation est justement d'introduire des éléments de stabilité. Ce challenge ne pouvait qu'enthousiasmer un chercheur dont la vocation est de toujours s'interroger sur ce qu'il fait et comment il le fait. Ainsi, en étant membre d'une « Autorité de régulation », je suis resté dans une mentalité de chercheur, développant une action de compréhension, d'analyse et de recherche « chemin faisant ».



En retour, au terme de mon mandat de régulateur (6 ans non reconductible, soit 2013-2019), je ne doute pas que cette expérience d'acteur en situation sera profitable pour une réflexion ultérieure ; évidemment sur les autres acteurs du secteur et plus concrètement sur les processus de prise de décisions stratégiques et les pratiques de régulation... dans les limites de la confidentialité de certains des dossiers traités.

HZ : Toujours sur l'ARCEP, comment voyez-vous son rôle par rapport aux autres autorités de régulation dans d'autres secteurs ?

PJB : l'ARCEP créée comme « Autorité de régulation des télécommunications » (ART) en 1997<sup>1</sup> vient d'avoir 20 ans. Elle est une des premières des autorités administratives indépendantes qui se sont multipliées depuis plusieurs années. Contrairement à une autorité généraliste comme l'Autorité de la Concurrence, l'Arcep est une autorité sectorielle qui a vocation à intervenir « ex ante », en amont, pour organiser, contrôler et accompagner le développement du secteur des communications électroniques (télécom, internet) et des services postaux. À ce titre, elle intervient en relation avec les opérateurs mais aussi d'autres acteurs publics : le gouvernement, les administrations publiques, d'autres autorités (AdIC, CNIL, CRE, CSA), le Conseil d'État et les tribunaux.

Par rapport aux autres autorités, elle a la particularité d'intervenir pour partie dans un secteur extrêmement concurrentiel et surtout connaissant en permanence des profondes évolutions. Projets de concentration, nouvelles technologies mobiles (4G ou 5G), nouveaux réseaux fixe (la fibre), initiatives européennes, opérations commerciales, nouveaux acteurs économiques, fréquences à attribuer, marché B2B... « [...] il se passe tout le temps quelque chose à l'Arcep ». Pour pouvoir répondre de manière cohérente à ces différentes sollicitations, nous devons donc savoir définir une doctrine et des principes d'intervention dans un contexte plus instable que dans d'autres secteurs.

RP : Justement, cette révolution numérique étant mondiale, comment situez-vous l'action de l'ARCEP, comme institution française par rapport à d'autres pays ? Quelles coordinations, notamment dans l'espace européen ?

1 Compétences étendues aux activités postales (la loi de régulation de ces activités en 2005).

PJB : l'ARCEP est profondément ancrée dans l'espace européen. Son existence même est d'ailleurs liée à une directive européenne<sup>2</sup> en ce qui concerne la réalisation de la pleine concurrence sur le marché des télécommunications. Au-delà, l'importance du marché unique et des engagements français dans la construction européenne, conduisent l'Arcep à interagir directement et constamment avec la Commission (qui contrôle certaines de ses décisions) et à entretenir des rapports étroits avec les régulateurs des autres États membres de l'Union européenne *via* notamment l'*Organe des régulateurs européens des communications électroniques* (ORECE).

Mais les relations internationales de l'Arcep ne se limitent pas à l'Europe. Son excellente réputation fait que l'Autorité reçoit régulièrement des délégations étrangères et elle est également membre d'autres groupements internationaux à vocation d'entraides et d'échanges d'expériences, ainsi le Fratel (réseau francophone de la régulation des télécommunications).

RP et HZ : Pour quitter l'ARCEP et aller vers l'Art, nous avons remarqué que vous vous êtes très largement intéressé aux activités artistiques et culturelles, tant dans vos activités de recherche qu'à titre personnel. Pouvez-vous nous en dire un peu plus et, par exemple, comment vous voyez la place de l'art et de la culture dans une société placée sous l'omnipotence de la technique et de l'économie ?

PJB : Au-delà de mes goûts et de ma sensibilité personnelle à l'Art et la Culture, ce secteur est aussi, pour plusieurs raisons, particulièrement important à mes yeux du point de vue de la recherche en gestion

- D'abord, l'Art contribue à créer du sens ; l'intégration de dimensions artistiques et culturelles dans les produits et les services (design, habillage, conception) contribue à leur donner pour les individus, une valeur ajoutée plus forte que les fonctionnalités techniques et économiques *stricto sensu* ;
- les industries culturelles, leur organisation et leur manière de penser innovation et conception sont emblématiques et à l'avant-garde des modes de fonctionnement de l'ensemble des entreprises ; on peut le

---

2 Directive 96/19/CE de la Commission, du 13 mars 1996 ensuite transposée en droit français.

vérifier dans la sensibilité récente aux questions de création et de conception dans des industries aussi différentes que l'automobile ou l'électronique ;

- les industries culturelles ont préfiguré très tôt la plupart des transformations portées aujourd'hui par la révolution numérique dans tous les secteurs, autant dans les modes d'expression et de consommation culturelles que dans l'économie des biens et services classiques (transport, hébergement, tourisme, e-commerce...).

Pour ces raisons, j'ai été amené, aussi loin que je me souviens, à ne jamais considérer l'art et plus largement la culture comme un simple « ornement » – à l'image du « 1 % culturel » auquel sont astreints les grands chantiers de bâtiment et travaux publics – mais à le considérer au contraire, comme une composante significative, parfois essentielle, de tous les projets et productions collectifs, bien avant la vogue actuelle des travaux de management allant chercher leurs sources d'inspiration dans la création artistique.

Comme je le notais plus haut, cette conviction m'a toujours conduit, au plan de mes activités de recherche, à étudier parallèlement innovations technologiques et industries culturelles, tout autant qu'à m'engager à la fois dans des institutions généralistes (SFM, Arcep) et à fonder ou prendre des responsabilités dans d'autres plus directement orientées dans la culture (*Groupe d'Analyse Stratégique des Industries Culturelles* placé auprès du ministre de la culture et de la communication, GIS Culture Médias & Numérique, association internationale « *Management, Art & Culture* » qui regroupe près d'un millier de membres issus de plus d'une quarantaine de pays).

RP : votre parcours professionnel s'exprimant désormais en décennies et ayant concerné tant la recherche et l'enseignement que l'action publique dans plusieurs secteurs d'activité, eux-mêmes en profonde mutation, quelle vision globale avez-vous sur ces évolutions ; à la fois celles de ces activités et de leurs écosystèmes, également de votre propre parcours ?

PJB : Ces quatre décennies écoulées depuis mon engagement dans la recherche sont passées rapidement – trop vite à mes yeux – tant les domaines sur lesquels portaient mes recherches ont évolué de manière parfois drastiques sous l'effet de ce qu'il est convenu d'appeler la révolution numérique. Celle-ci est mon objet central de recherche et j'ai tenté

de contribuer à mieux la comprendre dans ses diverses manifestations et à en accompagner le développement sous diverses formes.

Les activités diverses auxquelles vous faites référence ne constituent que les formes successives d'un même engagement :

- la recherche appelle, pour être efficace, une implication dans son organisation et son animation ; ce que j'ai essayé de faire tant au Pôle de Recherche en Économie et gestion de l'EP qu'à la section éponyme du CoNRS, sans oublier la Société française de management ou l'association internationale « Management, Art & Culture »
- la recherche, si elle veut être utile à la société, doit pouvoir bénéficier aux étudiants en formation ; c'est le sens de mes initiatives pédagogiques à tant à l'EP et que dans d'autres établissements (ainsi pour le master IREN<sup>3</sup> devenu la formation de référence du secteur)
- S'agissant d'une recherche « en mouvement » sur une réalité elle-même évolutive, elle doit aussi s'adresser aux acteurs professionnels et aux autorités publiques concernées par son objet. Dans mes fonctions antérieures, j'ai veillé à ce transfert de connaissances sous diverses formes (études et conseils notamment) et mes fonctions actuelles à l'ARCEP en constituent en quelque sorte un aboutissement.

---

3 Industries de Réseaux et Économie Numérique.

## NOTE BIOGRAPHIQUE

Pierre-Jean Benghozi, né en 1956, ancien élève de l'École Polytechnique (EP), est titulaire d'un doctorat en sciences des organisations et d'une HDR en économie de l'Université Paris Dauphine. Il est directeur de recherche au CNRS et professeur à l'École polytechnique où il dirigeait, jusqu'à sa nomination à l'Arcep en 2013, le pôle de recherche en économie et gestion. Il y était également responsable de la chaire « innovation et régulation des services numériques » qu'il avait contribué à fonder. Il a également enseigné dans plusieurs grandes universités françaises et étrangères.

Pierre-Jean Benghozi est, en France, un des précurseurs des recherches sur l'entreprise et l'économie numérique ainsi que sur les industries de contenus. Ses travaux ont porté plus spécifiquement sur le développement et l'usage des TIC dans les grandes organisations ainsi que sur l'analyse des chaînes de valeur et des modèles d'affaires associés aux marchés du commerce électronique, notamment dans les industries créatives. Il est l'auteur de nombreuses publications et ouvrages sur ces questions, en France et à l'étranger.

Au Collège de l'Arcep, Pierre-Jean Benghozi suit plus particulièrement les dossiers du « Très haut débit fixe », les relations avec les collectivités territoriales, le marché « Entreprise » et les usages publics du numérique.

SÉLECTION DE PUBLICATIONS  
(PARMI ENVIRON 250 PUBLICATIONS ACADÉMIQUES)

## LIVRES ET NUMÉROS SPÉCIAUX DE REVUES

- BENGHOZI P.-J. (1989), *Le Cinéma entre l'art et l'argent*, Paris, L'Harmattan.  
BENGHOZI P.-J. (1990), *Innovation et gestion de projets*, Paris, Eyrolles.  
BENGHOZI P.-J. et BAYART D. (1992), *Négocier la modernisation : le cas de la presse*, Paris, La Documentation française.  
BENGHOZI P.-J. et BAYART D. (1993), *Le tournant commercial des musées en France et à l'étranger*, Paris, La Documentation française.

- BENGHOZI P.-J. et BERGADAÀ M. (2012), *Les savoir du Web*, Bruxelles, de Boeck.
- BENGHOZI P.-J. et CHANTEPIE P. (2017), *Jeux vidéo : l'industrie culturelle du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- BENGHOZI P.-J. et HUET J.-M. (2009), *Le meilleur de la stratégie et du management*, Paris, Pearson Éducation.
- BENGHOZI P.-J. et PARACUELLOS J.-C. (2011), *Télévision : l'avènement du numérique*, Paris, La Documentation française.
- BENGHOZI P.-J. et PARIS T. (2013), *Howard Becker et les mondes de l'art*, Palaiseau, Éditions de l'École polytechnique.
- BENGHOZI P.-J., BUREAU S. et MASSIT-FOLLEA F. (2009), *The Internet of Things : What challenges for Europe ?*, Paris, Éditions MSH, collection : « praTICs » (publication bilingue).
- BENGHOZI P.-J., CHARUE-DUBOC F. et MIDLER C. (2000), *Innovation based competition and Design systems dynamics*, Paris, L'Harmattan.
- BENGHOZI P.-J., RAYNA T., SALVADOR E. et STRIUKOVA L. (2015), numéro spécial : « Leveraging Technological Change : the Role of Business Models and Ecosystems », *International Journal of Technology Management*, (Guest Editors), vol. 75, n° 1/2/3/4, p 1-5.

ARTICLES DANS REVUES À COMITÉ DE LECTURE  
ET CHAPITRES D'OUVRAGES

- ABECASSIS C. et BENGHOZI P.-J. (2012), « Efficiency and Innovativeness as Determinants of Design Architecture Choices », *Journal of Product Innovation Management*, vol. 29, n° 3, mai, p. 405-418.
- BENGHOZI P.-J. (1990), « Managing innovation : from ad hoc to routine in French Telecom », *Organization Studies*, vol. 11, n° 4, p. 531-554.
- BENGHOZI P.-J. (2001), « Relations interentreprises et nouveaux modèles d'affaires », *Revue Économique*, vol. 52, numéro spécial : « Économie de l'Internet », p. 167-190.
- BENGHOZI P.-J. (2002), « Technologie et organisation : le hasard et la nécessité », *Annales des Télécommunications*, vol. 57, n° 3-4, p. 289-305.
- BENGHOZI P.-J. (2006), « Les communautés virtuelles : structuration sociale ou outil de gestion ? », *Entreprises et Histoire*, vol. 2006/2, n° 43, p. 67-81.
- BENGHOZI P.-J. (2008), Intellectual Property Rights in the Digital Age, *The Culture and Globalization Series*, (edited by UCLA, LSE & SAGE).
- BENGHOZI P.-J. (2009), « La pérennité : un lest ou un gyroscope pour l'entreprise ? », Dossier Spécial Pérennité organisationnelle (édité par S. Mignon), *Revue Française de Gestion*, vol. 35, n° 192, mars, p. 177-181.
- BENGHOZI P.-J. et BENHAMOU F. (2010), « The Long Tail : Myth or Reality ? », *International Journal of Arts Management*, vol. 12, n° 3, p. 43-53.

- BENGHOZI P.-J. et BERGADAÀ M. (2011), « Métier de chercheur en gestion et Web. Risques et questionnements éthiques », *Revue Française de Gestion*, vol. 38, n° 220, p. 51-69.
- BENGHOZI P.-J. et BUREAU S. (2005), « Professionnalisation des nouveaux métiers liés aux TIC : le cas des webmestres intranet de France Télécom », *Économie et Sociétés*, série Socio-Économie du Travail, vol. 25, n° 4, p. 775-802.
- BENGHOZI P.-J. et LICOPPE C. (2003), « Technological national learning in France : from minitel to internet », in : B. Kogut (éd.), *The Global Internet Economy*, Cambridge, Mass., MIT Press, p. 153-190. et p. 381-406.
- BENGHOZI P.-J. et LYUBAREVA I. (2014), « When cultural industries look for new business models : A study from the case of the online French press », *International Journal of Art Management*, vol. 16, n° 3, p. 6-19.
- BENGHOZI P.-J. et MELLIER G. (2016), « The Internet of Things : a New Paradigm for Regulation ? », *Journal of Law and Economic Regulation*, vol. 9, n° 1, p. 1-29.
- BENGHOZI P.-J. et PARIS T. (1999), « Authors' Rights and Distribution Channels : an Attempt to Model Remuneration Structures », *International Journal of Arts Management*, vol. 1, n° 3, p. 44-58.
- BENGHOZI P.-J. et PARIS T. (2000), « L'Industrie de la musique à l'âge d'internet : nouveaux enjeux, nouveaux modèles, nouvelles stratégies », *Gestion 2000*, vol. 18, n° 2, p. 41-60.
- BENGHOZI P.-J. et PARIS T. (2003), « De l'intermédiation à la prescription : le cas de la télévision », *Revue Française de Gestion*, vol. 2003/1, n° 142, p. 205-227.
- BENGHOZI P.-J. et PARIS T. (2007), « The Economics and Business Models of Prescription in the Internet », in : E. Brousseau et N. Curien, (éd.), *Internet and digital economics : principles, methods and applications*, New York, Cambridge University Press p. 291-310.
- BENGHOZI P.-J. et SALVADOR E. (2014), « Are traditional industrial partnerships so strategic for research spinoff development? Some evidence from the Italian case », *Entrepreneurship & Regional Development : An International Journal*, vol. 26, n° 1-2, p. 47-79.
- BENGHOZI P.-J. et SALVADOR E. (2015)(2016), « Investment strategies in the value chain of the book publishing sector : how and where the R&D somehow matter in creative industries ? », *Technology Analysis & Strategic Management*, vol. 28, n° 5, p. 568-582.
- BENGHOZI P.-J. et SANTAGATA W. (2001), « Market piracy in the design-based industry : economics and policy regulation », *Économie Appliquée*, vol. LIV, n° 3, p. 121-148.
- BENGHOZI P.-J., SOLOMON R. J. et KAVASSALIS P. (1996), « The Internet : a Paradigmatic Rupture in Cumulative Telecom Evolution », *Industrial and Corporate Change*, vol. 5 n° 4, p. 1097-1126.

- LYUBAREVA I., BENGHOZI P.-J. et FIDELE T. (2014), « Online Business Models in Creative Industries : Diversity and Structure », *Journal of International Studies in Management and Organization*, vol. 44, n° 4, p. 43-62.
- SALVADOR E. et BENGHOZI P.-J. (2015), « Research spin-off firms : does the university involvement really matter ? », *Management International*, vol. 19, n° 2, p. 177-194.